



DÉLIBÉRATION N°2023-126 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA REALISATION DES OPERATIONS DE PRE-FIBRAGE AU LOTISSEMENT DE LA CHASSELLANDIERE

Le 18 octobre 2023, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 12 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Paul LONGATTE)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Le lotissement communal « La Chasselandière », situé en périphérie nord-ouest du centre-ville, compte 15 lots de terrains à bâtir viabilisés, pour une surface cessible de 7 408 m².

Dans le cadre de l'aménagement de ce lotissement, il est proposé de conclure une convention de mandat avec Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44), afin de confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des études et travaux de pré fibrage, au nom et pour le compte de la Commune.

A ce titre, TE44 est chargé de toutes les études et travaux nécessaires à la réalisation des opérations, ainsi qu'à

leurs vérifications (vérification documentaire, contrôle terrain). Il est précisé les travaux de pose des infrastructures de type fourreaux et chambre télécom, ainsi que la maintenance de ces dernières ne sont pas inclus à cette prestation.

De son côté, la Commune s'engage à verser à TEE 44 la participation financière suivante :

- Nombre de lots concernés :15
- Forfait applicable par lot : 380€ HT
- Montant global de la participation due : 5 700€ HT

Au terme de la réalisation, c'est-à-dire à la levée totale des réserves, la commune de Pont-Château sera propriétaire des ouvrages réalisés sous mandat.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat portant sur la réalisation des opérations de pré-fibrage au lotissement de la Chasselandière conclue avec Territoire d'énergie Loire-Atlantique et annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Signature of Jonathan Hervé, Secretary of the meeting, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

*Pièces annexes : Convention de mandat pour la réalisation des opérations de pré-fibrage au lotissement de la Chasselandière
Plan de situation*

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :20/10/2023.....
- De la publication ou notification le :20/10/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.